



Vol de semelles dans un hyper marché

Par **flore**, le **18/07/2008** à **18:02**

bonjour

ce matin lors de mes courses j'ai volé un objet de 7,50euros.
après mon passage en caisse un vigile m'a demandé de le suivre.
je n'ai pas nié car il avait l'emballage de l'article dans les mains,(il m'a fait vider mon sac à main) j'ai reconnu les faits ,réglé mon objet.
vu que c'est une 1 ere fois, il m'a dit qu'il n'y aurait pas de plainte.
il m'a dit que je ne devais plus venir dans le magasin (hyper marché)
je voulais savoir si c'est légale d'interdire l'entrée d'un magasin suite à un vol, car c'est là ou j'avais l'habitude de faire mes courses.
merci de me répondre rapidement, car ça me perturbe
salutations

Par **Patricia**, le **18/07/2008** à **19:33**

Bonsoir,

Tisuisse et James ont déjà répondu à une question similaire en date du 11 juillet.

Cliquez à gauche sur "Droit Général" dans catégories.

Puis sur le sujet :

" J' ai volé dans un supermarché que dois-je faire ?" en page 2.

Patricia

Ou cliquez ici :

